



Casse dans les parties communes

Par **saraccroche**, le **03/06/2009** à **15:27**

Bonjour,rrnrJe me suis fait livrer un écran plasma a mon domicile en février dernier. En montant le colis, le livreur a cassé une fenêtre dans la cage d'escalier. J'ai donc pris le numéro de ce monsieur puis j'ai appelé l'agence qui est reponsable de la gérance de l'immeuble pour leur signaler la casse. Ils m'ont dit que j'étais reponsable et qu'ils m'enverraient la facture dès qu'ils auraient remplacé la vitre. J'ai donc fait une déclaration de sinistre auprès de mon assureur qui m'a répondu que je n'étais pas reponsable a partir du moment où les responsables du dommage étaient identifiables. J'ai transmis la lettre ainsi que les coordonnées du livreur a l'agence. Elle m'a répondu qu'elle ne voulait rien entendre, qu'il était hors de question qu'elle entre en contact avec les livreurs et que ce n'était pas de sa faute si mon assureur ne voulait pas me prendre en charge. Elle a imputé la somme sur mon quittance. Comme je refuse de payer cette somme, elle m'indique aujourd'hui que je presente des arriérés de loyers et qu'elle va transmettre mon dossier a son service contentieux. De plus elle me facture toute lettre de relance.rnQue dois je faire? Qui a raison? Qui est reponsable?L'agence a t elle le droit de rajouter la facture sur la quittance de loyer et me dire que j'ai des arriérés de loyer alors que j'ai toujours payé mon loyer en temps et en heure?rnMerci de votre réponse.

Par **Solaris**, le **03/06/2009** à **23:02**

Bonjour,rrnrAvez-vous pris contact avec la société de livraison? Il convient de les mettre en demeure de vous rembourser. A-t-il fait un courrier confirmant qu'il était à l'origine de la casse?

Par **saraccroche**, le **03/06/2009 à 23:16**

Le livreur m'a dit qu'il rembourserait la facture si je lui envoie; cependant je n'ai pas la facture, c'est l'agence qui l'a. Je lui ai indiqué mais elle ne veut rien entendre et refuse de se mettre en contact avec le livreur.rnCependant n'est pas à l'agence de faire toutes les démarches pour se faire rembourser?

Par **Marion2**, le **03/06/2009 à 23:21**

Bonsoir,rnrnEnvoyez un courrier recommandé AR à l'agence en la mettant en demeure de vous donner les coordonnées du livreur.rnrnJe vous conseille également de contacter le service juridique de votre assurance qui pourra intervenir si nécessaire auprès de l'agence.rnrnCordialement.

Par **saraccroche**, le **03/06/2009 à 23:26**

Je ne comprends pas. Qui doit effectuer les démarches auprès du service de livraison pour se faire rembourser le remplacement de la vitre, l'agence qui gère l'immeuble ou moi? Mon assureur m'a indiqué que je ne suis pas responsable.rnmerci de m'éclairer

Par **Marion2**, le **03/06/2009 à 23:36**

RE-bonsoir,rnrnNormalement, c'est l'agence qui doit intervenir auprès du livreur. Bien sûr que vous n'êtes en rien responsable !rnrnrnrnL'agence n'a pas à vous facturer quoique ce soit. C'est pourquoi je vous ai dit de contacter le service juridique de votre assurance (si vous bénéficiez de ce service).rnrnDemandez à votre assurance un courrier indiquant que vous n'êtes en rien responsable de ce sinistre.rnEnsuite, vous envoyez un courrier recommandé à l'agence avec copie du courrier de votre assurance.rnrnN'hésitez pas à poser d'autres questions si vous en avez besoin.rnrnCordialement.